



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

installations classées

Question écrite n° 68380

Texte de la question

Après la catastrophe de Toulouse, M. André Aschieri appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les responsabilités de l'Etat. Ainsi, les risques de l'usine AZF avaient-ils été mis en évidence à deux reprises. En juin 1987, la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, publiait une note mettant en évidence des carences en matière de sécurité. En 2000, lors d'un projet d'extension de l'usine, une enquête publique avait précisé que « les risques présentés par ces ateliers sont liés à la présence d'ammoniac et au nitrate d'ammonium qui, sous pression en présence d'une source de chaleur et en mélange avec des produits organiques ou acides, se décomposent en formant des gaz toxiques et en créant une ambiance explosive ». Aussi, il souhaite savoir pourquoi ces risques évoqués n'ont pas été pris en considération.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68380

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6282